



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 289

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 24 novembre 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 289 intitulé :

➤ **Règlement créant une réserve pour la réfection (incluant l'agrandissement) et l'entretien des bâtiments municipaux**

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 21 novembre 2022
Adoption du projet de règlement	Le 21 novembre 2022
Adoption du règlement	Le 24 novembre 2022
Avis public de convocation au registre	Le 25 novembre 2022
Tenue de registre	Le 12 décembre 2022
Avis public et entrée en vigueur	Le 13 décembre 2022

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 13^e jour du mois de décembre deux mille vingt-deux.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière